

ATTESTATION DE CONFORMITE

Certificat N°: C590640

Certificat valable depuis le :
14 Avril 2023

Dates de validité:
14 Avril 2026

DNV Business Assurance France certifie que le la société

ERMO SAS – Marcillé La Ville

Zone artisanale 53 440 MARCILLE LA VILLE

A mis en œuvre de manière satisfaisante les procédures prévenant la dispersion de granulés de plastiques industriels dans l'environnement conformément aux dispositions du décret 2021-461 du 16 avril 2021.

La validité de cette attestation couvre les produits ou services suivants :

Conception et fabrication de moules injection de haute précision pour la plasturgie industrielle.

Conformément à l'article D.5416-64 du code de l'environnement, l'exploitant met à disposition du public sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit*, en retirant les informations relevant d'un secret protégé par la loi.

**La présente attestation de conformité au décret 2021-461 fait partie intégrante du rapport fourni au client par DNV Business Assurance. De ce fait elle peut être utilisée comme document pouvant être mis à disposition du public sur son site Internet.*

Lieu et date :
Genas le 19 Avril 2023

Pour l'organisme de certification :
Estelle MAILLER
Représentante de la direction

